

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

Date de convocation : 20 mars 2024

Date de publication sur le site internet de la mairie : 20 mars 2024

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 11

Conseillers absents : 3

Conseillers ayant donné pouvoir : 0

Le 28 mars 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de Montvalezan s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Claude FRAISSARD, Maire.

Étaient présents : Jean-Claude FRAISSARD, Maire, Faye DAVISON, Jean-Pierre MAITRE, Thierry GAIDE, Thierry VIGNES, Adjoint ; Catherine GARANDEL, Odile VILLIOD, Christophe FRAISSARD, Thibault GAIDET, Dominique MAITRE, Pierre MAZE conseillers.

Étaient excusés :

Étaient absents : Stéphane GAIDE, Laurent HANICOTTE, Grégory MAITRE, conseillers.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, **Pierre MAZE** est désigné à l'unanimité et accepte cette fonction.

Approbation du dernier Procès-Verbal à l'unanimité

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RH

Discussion :

Jean-Pierre MAITRE – rappelle – tous les tableaux présentés ce soir ont été examinés la semaine dernière en réunion de travail du conseil spécifique aux « finances » - néanmoins, n'hésitez-pas à reposer toutes les questions que vous jugeriez utiles afin de voter de manière sereine.

D2024 028 – FIN – Compte de gestion 2023 – Budget principal – Approbation

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte de gestion du budget principal de l'année 2023 établi par le receveur municipal de Moutiers comme suit :

| Compte de Gestion 2023 | | |
|------------------------|------------------|-----------------|
| | Investissement | Fonctionnement |
| Recettes | 5 710 819,42 € | 13 883 289,17 € |
| Dépenses | 7 041 723,82 € | 10 435 569,48 € |
| Solde d'exécution | - 1 330 904,40 € | 3 447 719,69 € |

Le résultat global de l'exercice est de : 2 116 815.29 €

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux du compte administratif de l'année 2023, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le compte de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2023 du budget principal.

D2024 029 FIN – Compte administratif 2023 – Budget principal – Approbation

Discussion :

Jean-Pierre MAITRE – précise - les recettes d'investissement 2023 comprennent le premier acompte de l'Ecrin Blanc soit 1 million d'euros TTC. Le solde sera payé au plus tard fin mai, à savoir 4.3 millions d'euros TTC.

Délibération :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte administratif du budget principal de l'année 2023, établi par le service des finances de la commune. Les réalisations de l'exercice sont les suivantes :

| Compte Administratif 2023 | | | |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|------------------------|
| | Dépenses | Recettes | Résultat de l'exercice |
| Fonctionnement | 10 435 569,48 € | 13 883 289,17 € | 3 447 719,69 € |
| Investissement | 7 041 723,82 € | 5 710 819,42 € | - 1 330 904,40 € |

Le résultat global de l'exercice est de : 2 116 815,29 €

Monsieur le Maire quitte la salle le temps du vote.

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux du compte de gestion de l'année 2023, établi par les services du receveur municipal et approuvé par la délibération précédente du conseil, il est proposé d'approuver le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif 2023 du budget principal.

D2024 030 FIN – Affectation du résultat 2023- Budget principal – Approbation

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, les résultats de clôture du budget principal, récapitulés ci-dessous :

| Résultats de clôture de l'exercice 2023 | | |
|--|-----------------------|-----------------------|
| | Investissement | Fonctionnement |
| Résultats n-1 | 2 404 328,34 € | 3 023 860,20 € |
| Recettes 2023 | 5 710 819,42 € | 13 883 289,17 € |
| Dépenses 2023 | 7 041 723,82 € | 10 435 569,48 € |
| Résultats cumulés 2023 à affecter | 1 073 423,94 € | 6 471 579,89 € |

Monsieur Le Maire propose l'affectation du résultat comme suit :

Affectation de résultats

| | Investissement | Fonctionnement |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Résultats à affecter | 1 073 423,94 € | 6 471 579,89 € |
| Affectation obligatoire à l'article 1068-Excédents de fonctionnement capitalisés de 2023, soit : | | |
| →Déficit d'investissement reporté : 0€ | | |
| →Reste à Réaliser 2023 : <u>- 351 589,43 €</u> | | |
| R 0 Solde : € | | |
| Résultat à reporter au Budget primitif 2024 | 1 073 423,94 € | 6 471 579,89 € |

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 à affecter au compte 1068 est à zéro.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE l'affectation du résultat du budget principal en intégrant les « Restes à réaliser 2023 ».

D2024 031 - FIN – Subventions 2024 attribuées aux associations – Approbation

Discussion :

Jean-Pierre MAITRE – précise le montant de la subvention du budget principal au CCAS – celle-ci est principalement liée aux coûts d'exploitation de la Crèche Les P'tits Mouzets afin d'assurer son fonctionnement à l'année, de 8h à 18h, 7jours/7 en saison d'hiver et 5 jours/7 le reste de l'année.

Odile VILLIOD – interroge - pourquoi n'attribue-t-on pas de subvention au Trail ?

Jean-Pierre MAITRE – explique - l'an passé, à la demande de l'association, la collectivité avait augmenté le temps de travail consacré par les Services Techniques sur l'entretien des sentiers utilisés par le trail – par ailleurs, cette année, nous n'avons pas reçu de dossier de demande de subvention pour l'année 2024.

Christophe FRAISSARD – estime que cela fait davantage partie de l'évènementiel et que c'est davantage à charge de l'Office de Tourisme.

Thierry VIGNES – sollicite confirmation – il n'y a pas eu de demande faite par le Sou des Ecoles cette année ?

Catherine GARANDEL – pas de dossier reçu cette année – ce n'est pas systématique que le Sou des Ecoles fasse une demande.

Délibération :

Les demandes de subventions des associations et/ou organismes de droit public et/ou privé et/ou budgets annexes ont été étudiées lors des réunions Maire-Adjoints et des commissions

finances dédiées étendues à tous les membres du Conseil municipal. Il est proposé d'attribuer les montants suivants, dans un souci de contrôle des dépenses publiques :

| Associations | Proposition 2024 |
|---|-------------------------|
| Club de Golf de la Rosière | 1 000,00 € |
| USM / Section Free style | 31 000,00 € |
| USM/ aide coureurs FIS et championnats France | |
| USM / Section ski alpin | |
| Festival CCHT | 3 000,00 € |
| Groupe Folklorique Les Frontières | 800,00 € |
| ROC N ROZ - Escalade | 750,00 € |
| Comité des fêtes La Rosière de Montvalezan | 3 500,00 € |
| ASS Le TREMLIN | 2 000,00 € |
| TOTAL ASSOCIATIONS - 65748 | 42 050,00 € |
| CCAS - Article 657363 | 239 694,00 € |
| TRANSPORT- Article 65736211 | 81 865,00 € |
| EPIC - Article 657381 | 667 181,00 € |
| TOTAL SUBVENTION | 1 030 790,00 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **VOTE** les subventions conformément aux propositions ci-dessus ;
- ⇒ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document découlant des présentes, notamment les conventions d'objectifs et de financement.

D2024 032 FIN – Taux d'imposition 2024 – Approbation

Discussion :

Jean-Pierre MAITRE – rappelle la conclusion de la dernière réunion de travail - nous pensons qu'il est souhaitable de ne pas faire évoluer le taux – rappelle - l'an passé les bases ont évolué de 7% - cette année les bases vont augmenter de 4% - nous proposons de conserver les taux identiques pour la septième année consécutive – informe - l'état 1259 (formulaire récapitulatif de la situation fiscale de la commune) communiqué par les services fiscaux avant le vote des budgets fait notamment apparaître le nouveau produit relatif à la majoration de 40% de la THRS (Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires) – le produit attendu est d'environ 350 000€ - le produit fiscal total attendu par la commune en 2024 après évolution des bases est d'environ 5,5 millions d'euros après application du coefficient correcteur par les services fiscaux.

Thibaut GAIDET– souligne – cela vient en contradiction avec le rapport très pessimiste de la cour des comptes sur La Rosière.

Jean-Pierre MAITRE - on constate que les bases du foncier bâti augmentent de 7.3 à 7.6 millions d'euros quand sur la Taxe Habitation on subit une érosion importante des bases ; CFE des entreprises passe de 4.5 à 4.6 millions d'euros – les bases n'évoluent pas si vite que

cela – il faut être prudent – ce qui fait la différence cette année, est la majoration de la THRS
– estime toutefois positif de constater le progrès de nos ressources.

Délibération :

Monsieur le Maire propose de voter les taux d'imposition pour l'année 2024, avec une augmentation linéaire de 0% sur l'ensemble des taux :

| TAXE LOCALES | Taux 2018 | Taux 2019 | Taux 2020 | Taux 2021 | Taux 2022 | Taux 2023 | Taux 2024 |
|-------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Taxe d'habitation | 18,55% | 18,55% | 18,55% | 18,55% | 18,55% | 18,55% | 18,55% |
| Taxe foncière bâtie | 19,76% | 19,76% | 19,76% | 30,79% | 30,79% | 30,79% | 30,79% |
| Taxe foncière non bâtie | 155,97% | 155,97% | 155,97% | 155,97% | 155,97% | 155,97% | 155,97% |
| Cotisation foncière des entreprises | 35,23% | 35,23% | 35,23% | 35,23% | 35,23% | 35,23% | 35,23% |

**NB – en 2021, évolution du Taux communal TFB 2020 (19.76%) + Taux TFB 2020 du Conseil Départemental (11.03%) = 30.79%*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **VOTE** les taux tels que présentés dans le tableau ci-dessus ;
- ⇒ **DIT** que les taux votés seront notifiés, conformément aux règles en vigueur, par transmission de l'état n°1259, aux services de l'Etat.

D2024 033 FIN – Budget primitif 2024 – Budget principal – Approbation

Jean-Pierre MAITRE - fait une présentation synthétique des investissements inscrits au budget cette année 2024 (y compris, LGI et CCAS)– notamment sur les véhicules, remplacement d'une chargeuse – voirie, 300 000€ TTC sur l'entretien ainsi que des enveloppes spécifiques sur l'Averne et la route entre le Sky et les Galopins – travaux forestiers avec l'ONF – harmonisation des enseignes pour 30 000€ TTC – travaux divers à l'école et notamment la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'appartements au R+1 de l'école – réhabilitation extension de la mairie, études de diagnostic et de programmation dans l'objectif de travaux en 2025 – des investissements pour la cybersécurité de la mairie ; nous changeons d'envergure dans ce domaine – patrimoine, chapelle St Michel, Notre Dame de Liesse, étude extension cimetière – pistes forestières notamment des Moulins à Plan Pigeux avec une participation d'EDF aux frais – création d'un pumtrack et travaux de sécurisation sur le rocher d'escalade de Versondane – travaux d'éclairage public avec la tranche des villages, déplacements de mats d'éclairage sur la boucle de l'Averne – finalisation du sentier thématique du chemin du Trésor du Fort ; 80% de subventions sur le montant hors taxes – travaux de réseaux entre le Chef-Lieu et Manessier – études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des services techniques – études de maîtrise d'œuvre et travaux d'accessibilité et diversification du cinéma ; travaux probables en 2025 - Maison du Ski, rénovation de la salle Jean Arpin (sol et boiseries) ; patinoire remplacement du sol périphérique ; Crèche - remplacement baie coulissante.

Jean-Claude FRAISSARD – informe – à propos du cinéma, nous aurons une subvention d'un montant de 31000€ au titre du FDEC Département de La Savoie

Délibération :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de budget principal, comme suit.

Le budget primitif est voté à l'équilibre après reprise des résultats définitifs

RECAPITULATIF BP 2024

| | DEPENSES | RECETTES |
|--|------------------------|------------------------|
| FONCTIONNEMENT | 7 583 591,00 € | 8 548 434,00 € |
| RESULTAT 2023 REPORTE 002 | | 6 471 579,89 € |
| VIREMENT SECTION INVT | 7 436 422,89 € | |
| <u>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</u> | 15 020 013,89 € | 15 020 013,89 € |
| INVESTISSEMENT | 4 041 587,34 € | 13 664 785,03 € |
| CAUTIONS | 300 000,00 € | 300 000,00 € |
| RESTES A REALISER 2023 | 351 589,43 € | |
| RESULTAT 2023 REPORTE 001 | | 1 073 423,94 € |
| Travaux divers cpte 2318 | 10 345 032,20 € | |
| <u>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</u> | 15 038 208,97 € | 15 038 208,97 € |
| <u>TOTAL BUDGET PRIMITIF 2024</u> | 30 058 222,86 € | 30 58 222,86 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le budget principal, après reprise des résultats définitifs.

D2024 034 FIN – Compte de gestion 2023 – Budget location gestion d'immeubles – Approbation

Discussion :

Jean-Pierre MAITRE – rappelle – les recettes d'investissement enregistrées en 2023 comprennent la vente du SPA pour 800 000€ ; il s'agit évidemment d'une recette ponctuelle.

Délibération :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte de gestion du budget annexe « Location Gestion d'immeubles » de l'année 2023 établi par le receveur municipal de MOUTIERS, ci-après récapitulé :

Compte de Gestion 2023

| | Investissement | Fonctionnement |
|-------------------|----------------|----------------|
| Recettes | 2 152 490,29 € | 1 579 095,19 € |
| Dépenses | 963 204,63 € | 1 522 969,38 € |
| Solde d'exécution | 1 189 285,66 € | 56 125,81 € |

Le résultat global de l'exercice est de : 1 245 411,47 €

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux du compte administratif de l'année 2023, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le compte de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion de l'année 2023 du budget annexe « Location Gestion d'Immeubles »

D2024 035 FIN – Compte administratif 2023 – Budget location gestion d'immeubles –
Approbation

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte administratif du budget annexe « Location Gestion d'immeubles » de l'année 2023, établi par le service des Finances de la Commune. Les réalisations de l'exercice sont les suivantes :

Compte Administratif 2023

| | Dépenses | Recettes | Résultat de clôture |
|----------------|----------------|----------------|---------------------|
| Fonctionnement | 1 522 969,38 € | 1 579 095,19 € | 56 125,81 € |
| Investissement | 963 204,63 € | 2 152 490,29 € | 1 189 285,66 € |

Le résultat global de l'exercice est de : 1 245 411,47 €

Monsieur le Maire quitte la salle le temps du vote.

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux du compte de gestion de l'année 2023, établi par les services du receveur municipal et approuvé par la délibération précédente du conseil, il est proposé d'approuver le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif de l'année 2023 du budget annexe « Location Gestion d'Immeubles »

D2024 036 FIN – Affectation du résultat 2023 – Budget location gestion d'immeubles –
Approbation

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, les résultats d'exécution du budget annexe « Location Gestion d'immeubles », récapitulés ci-dessous :

Résultats d'exécution de l'exercice

| | Investissement | Fonctionnement |
|-------------------------------|-----------------------|---------------------|
| Résultats n-1 | - 79 319,03 € | 71 105,44 € |
| Recettes 2023 | 2 152 490,29 € | 1 579 095,19 € |
| Dépenses 2023 | 963 204,63 € | 1 522 969,38 € |
| Résultats cumulés 2023 | 1 109 966,63 € | 127 231,25 € |

Affectation de résultats

| | Investissement | Fonctionnement |
|---|-----------------------|---------------------|
| Résultats à affecter | 1 109 966,63 € | 127 231,25 € |
| Affectation obligatoire à l'article 1068- Excédents de fonctionnement capitalisés de 2023, soit : | | |
| ↳Déficit d'investissement reporté 2023 : | | |
| ↳Reste à Réaliser de 2023 : - 3 954,80 € | | |
| Résultat à reporter au Budget primitif de 2024 | 1 109 966,63 € | 127 231,25 € |

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 à affecter au compte 1068 est à zéro.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la reprise du résultat du budget annexe « Location Gestion d'immeubles » en intégrant les « Restes à réaliser 2023 »

D2024 037 FIN – Budget primitif 2024 – Budget location gestion d'immeubles – Approbation

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de budget primitif du budget annexe « Location Gestion d'immeubles », comme suit.

Budget primitif 2024- Vue d'ensemble

| | DEPENSES | RECETTES |
|--|-----------------------|-----------------------|
| FONCTIONNEMENT | 395 607,30 € | 268 376,05 € |
| RESULTAT 2023 REPORTE 002 | - | 127 231,25 € |
| <u>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</u> | 395 607,30 € | 395 607,30 € |
| INVESTISSEMENT | 509 308,33 € | 191 052,30 € |
| CAUTIONS | 1 600,00 € | 1 600,00 € |
| RESTES A REALISER 2023 | 3 954,80 € | |
| RESULTAT 2023 REPORTE 001 | | 1 109 966,63 € |
| Travaux divers 2318 | 787 755,80 € | |
| <u>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</u> | 1 302 618,93 € | 1 302 618,93 € |
| <u>TOTAL BUDGET PRIMITIF</u> | 1 698 226,23 € | 1 698 226,23 € |

Le budget primitif est voté à l'équilibre après reprise des résultats définitifs ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le budget annexe « Location Gestion d'immeubles » après reprise des résultats définitifs.

**D2024 038 FIN – Compte de gestion 2023 – Budget service de l'eau et assainissement –
Approbation**

Discussion :

Jean-Pierre MAITRE – rappelle l'emprunt contracté en 2023 à hauteur de 1,3 M€ pour financer les 2 nouveaux réservoirs : Traversette en 2023 et Lièvre Blanc en 2024.

Délibération :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte de gestion du budget annexe « Service de l'eau et assainissement » de l'année 2023 établi par le receveur municipal :

| Compte de Gestion 2023 | | |
|-------------------------------|----------------|----------------|
| | Investissement | Fonctionnement |
| Recettes | 1 691 780,78 € | 861 587,27 € |
| Dépenses | 836 772,08 € | 696 687,21 € |
| Solde d'exécution | 855 008,70 € | 164 900,06 € |

Le résultat global de l'exercice est de : 1 019 908.76 €.

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux du compte administratif 2023, établi par le service des Finances de la Commune, le Maire propose d'approuver le compte de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du budget annexe « Service de l'eau et de l'assainissement »

**D2024 039 FIN – Compte administratif 2023– Budget service de l'eau et assainissement
-Approbation**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte administratif 2023 du budget annexe, « Service de l'eau et de l'assainissement », établi par le service des Finances de la Commune :

| Compte Administratif 2023 | | | |
|----------------------------------|--------------|----------------|------------------------|
| | Dépenses | Recettes | Résultat de l'exercice |
| Fonctionnement | 696 687,21 € | 861 587,27 € | 164 900,06 € |
| Investissement | 836 772,08 € | 1 691 780,78 € | 855 008,70 € |

Le résultat global de l'exercice est de : 1 019 908.76 €

Le Maire quitte la salle le temps du vote.

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux du compte de gestion 2023, établi par les services du receveur municipal et approuvés par la délibération précédente du conseil.

Il est proposé d'approuver le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le compte administratif 2023 du budget annexe « Service de l'eau et de l'assainissement »

D2024 040 FIN – Affectation du résultat 2023 – Budget service de l'eau et assainissement – Approbation

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, les résultats d'exécution du budget annexe SEA, récapitulés ci-dessous :

Résultats d'exécution

| | Investissement | Fonctionnement | Résultat global |
|---|---------------------|---------------------|-----------------------|
| Reports 2022 | - 94 260,96 € | 324 850,50 € | 230 589,54 € |
| Affectation obligatoire 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés (RAR) | | | |
| Résultat reporté | | 324 850,50 € | |
| Résultat 2023 | 855 008,70 € | 164 900,06 € | 1 019 908,76 € |
| | | | |
| Résultats cumulés 2023 à affecter | 760 747,74 € | 489 750,56 € | 1 250 498,30 € |

Monsieur Le Maire propose l'affectation du résultat comme suit :

Affectation de résultats

| | Investissement | Fonctionnement |
|--|---------------------|---------------------|
| Résultats à affecter | 760 747,74 € | 489 750,56 € |
| Affectation obligatoire 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : | | |
| Déficit d'investissement reporté : -213 291,08 | - 760 747,74 € | - 213 291,08 € |
| Reste à Réaliser 2023 : -974 038,82 | | |
| Résultat à reporter au BP 2024 | - € | 276 459,48 € |

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 à affecter au compte 1068 est de 213 291.08€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE l'affectation des résultats du budget annexe « Service de l'eau et de l'assainissement » en intégrant les « Restes à réaliser 2023 ».

D2024 041 FIN – Budget primitif 2024 – Budget service de l’eau et assainissement –
Approbation

Discussion :

Jean-Pierre MAITRE – rappelle – cette année, nous construisons un réservoir supplémentaire au Lièvre Blanc – capacité de 1000m3, coût des travaux 975000€ HT - nous assurerons également le renouvellement de la conduite d’adduction des Lauzes sur 2.3km, chantier qui se fera en commun avec le réseau neige – précise - cette année est la dernière année où nous votons le budget de l’eau au niveau communal si le transfert s’effectue à la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise au 1^{er} janvier 2025 - ce sera ensuite la CCHT qui bâtira le budget pour les 8 communes.

Jean-Claude FRAISSARD – fait part du débat actuel à la CCHT, à savoir, quel résultat budgétaire convient-il de viser pour le transfert de la compétence.

Thierry GAIDE – ajoute – concernant, les travaux ambitionnés pour 2024, il y a un projet de linéaire supplémentaire de 30ml de conduite d’eau qu’il conviendrait de pouvoir réaliser en sus des projets initialement identifiés au budget avant la réfection des enrobés entre le Sky et l’ancienne Douane – à voir selon l’exécution du budget

Délibération :

Le Maire présente le projet de budget annexe « eau et assainissement » comme suit.

RECAPITULATIF BP 2024

| | DEPENSES | RECETTES |
|------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| FONCTIONNEMENT | 1 015 259,48 € | 1 124 129,00 € |
| RESULTAT 2023 REPORTE 002 | - € | 276 459,48 € |
| Regul compte 2032 | 322 000,00 € | 322 000,00 € |
| VIRMENT SECTION INVT | 385 329,00 € | |
| <u>TOTAL FONCTIONNEMENT</u> | 1 722 588,48 € | 1 722 588,48 € |
| INVESTISSEMENT | 1 104 500,00 € | 1 037 329,00 € |
| EMPRUNT | 290 000,00 € | 65 000,00 € |
| RESTES A REALISER 2023 | 974 038,82 € | 213 291,08 € |
| RESULTAT 2023 REPORTE 001 | - € | 760 747,74 € |
| REPRISE DE SUBVENTION / AMT | 62 829,00 € | 355 000,00 € |
| <u>TOTAL INVESTISSEMENT</u> | 2 431 367,82 € | 2 431 367,82 € |
| <u>TOTAL BUDGET</u> | 4 153 956,30 € | 4 153 956,30 € |

Le budget primitif est voté à l’équilibre après reprise des résultats définitifs ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, APPROUVE le budget annexe « eau et assainissement » après reprise des résultats définitifs.

D2024 042 FIN – Compte de gestion 2023 – Budget Régie de Transports – Approbation

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte de gestion du budget annexe « Transport » de l'année 2023 établi par le receveur municipal de Moutiers, ci-après récapitulé :

Compte de Gestion 2023

| | Investissement | Fonctionnement |
|-------------------|----------------|----------------|
| Recettes | 800,00 € | 36 487,87 € |
| Dépenses | 800,00 € | 184 382,80 € |
| Solde d'exécution | - € | - 147 894,93 € |

Le résultat global de l'exercice est de : -147 894,93 €

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux du compte administratif de l'année 2023, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le compte de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion de l'année 2023 du budget annexe « Transport »

D2024 043 FIN – Compte administratif 2023 – Budget Régie de Transports - Approbation

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte administratif du budget annexe « Transport » de l'année 2023, établi par le service des Finances de la Commune. Les réalisations de l'exercice sont les suivantes :

Compte Administratif 2023

| | Dépenses | Recettes | Résultat de l'exercice |
|----------------|--------------|-------------|------------------------|
| Fonctionnement | 184 382,80 € | 36 487,87 € | - 147 894,93 € |
| Investissement | 800,00 € | 800,00 € | - € |

Le résultat global de l'exercice est de : - 147 894,93 €

Monsieur le Maire quitte la salle le temps du vote.

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux du compte de gestion de l'année 2023, établi par les services du receveur municipal et approuvé par la délibération précédente du conseil.

Il est proposé d'approuver le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif de l'année 2023 du budget annexe « Transport »

D2024 044 FIN – Affectation du résultat 2023 – Budget Régie de Transports –
Approbation

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, les résultats d'exécution du budget annexe « Transport », récapitulés ci-dessous :

| Résultats d'exécution | | | |
|-------------------------------|----------------|--------------------|--------------------|
| | Investissement | Fonctionnement | Résultat global |
| Reports 2022 | | 179 946,67 € | 179 946,67 € |
| Résultat reporté | | 179 946,67 € | |
| Résultat 2023 | € - | - 147 894,93 € | - 147 894,93 € |
| Résultats cumulés 2023 | € - | 32 051,74 € | 32 051,74 € |

| Affectation de résultats | | |
|---|----------------|--------------------|
| | Investissement | Fonctionnement |
| Résultats à affecter | - € | 32 051,74 € |
| Affectation obligatoire à l'article 1068- Excédents de fonctionnement capitalisés de 2023, soit : | | |
| ↳Déficit d'investissement reporté 2023 : | | - € |
| - € | | |
| ↳Reste à Réaliser de 2023 : | | |
| - € | | |
| Résultat à reporter au Budget primitif de 2024 | - € | 32 051,74 € |

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 à affecter au compte 1068 est à zéro.

Le résultat de fonctionnement à reporter au budget 2024 est de 32 051.74 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la reprise du résultat du budget annexe « Transport » en intégrant les « Restes à réaliser 2023 »

D2024 045 FIN – Budget primitif 2024 – Budget Régie de Transports – Approbation

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de budget primitif du budget annexe « Transport », comme suit.

| Budget primitif 2024- Vue d'ensemble | | |
|---|---------------------|---------------------|
| | DEPENSES | RECETTES |
| FONCTIONNEMENT | 113 916,00 € | 81 864,26 € |
| RESULTAT 2023 REPORTE 002 | - € | 32 051,74 € |
| TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT | 113 916,00 € | 113 916,00 € |

| | | |
|--|---------------------|---------------------|
| CAUTIONS | 12 000,00 € | 12 000,00 € |
| RESTES A REALISER 2023 | - € | |
| RESULTAT 2023 REPORTE 001 | - € | |
| <u>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</u> | 12 000,00 € | 12 000,00 € |
| <u>TOTAL BUDGET PRIMITIF</u> | 125 916,00 € | 125 916,00 € |

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et recettes après reprise des résultats définitifs ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le budget annexe « Transport » après reprise des résultats définitifs.

Discussions :

Jean-Claude FRAISSARD – remercie les élus pour le travail de préparation budgétaire, ainsi que Philippe GIMBRET, responsable finances et les services - souligne l'important travail réalisé par le service Finances pour la régularisation des actifs, indispensable pour le transfert de l'eau et clarifier nos comptes – indique – hier à la CCHT, nous étions en rendez-vous avec le Trésor public, il a été indiqué que notre commune fait partie des bons élèves.

D2024 046 FIN - Demande de subvention – ETAT - DETR-DSIL . Mise en accessibilité cinéma et diversification - salle de conférence et spectacles

Discussion :

Jean-Claude FRAISSARD – rappelle - le Département attribue au titre du FDEC une subvention à hauteur de 31000€. Remercie les services pour le travail réalisé sur la recherche de subventions.

Jean-Pierre MAITRE – souligne - rendre accessible le cinéma est complexe techniquement.

Délibération :

La commune de Montvalezan, située en Haute-Tarentaise - Savoie, regroupe 719 habitants permanents répartis dans une quarantaine de hameaux et 13 700 lits touristiques dans sa station de sports d'hiver de La Rosière.

La réglementation technique relative à l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées prise en application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées est applicable depuis le 1er janvier 2007 aux bâtiments construits ou rénovés, accueillant des établissements recevant du public ou des locaux d'habitation.

Ainsi, tous les ERP doivent être accessibles, c'est le cas du cinéma de la commune de MONTVALEZAN situé à La Rosière qui doit respecter les règles d'accessibilité.

Dans la continuité du diagnostic accessibilité réalisé en 2015, la mesure principale à mettre en œuvre consiste en la réalisation :

- De 1 place PMR : A créer au niveau du magasin Intersport
- De 1 rampe à créer pour marche sur terrasse (10% sur 2m maximum largeur 1,20m)
- De 1 ascenseur extérieur à créer pour accès bas au niveau de la salle.
- De 1 cheminement accessible de la sortie de l'ascenseur à l'entrée de la salle
- Des travaux intérieurs du bâtiment
- Création d'une salle de conférences et de spectacles

Enveloppe de travaux : 350 000 € HT.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter pour cet investissement une subvention auprès du DETR-DSIL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ⇒ **SOLLICITE** l'aide la plus élevée possible auprès au DETR-DSIL pour la réalisation de cette opération,
- ⇒ **SOLLICITE** l'autorisation du DETR-DSIL d'engager les dépenses correspondantes avant l'éventuel accord de la subvention,
- ⇒ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024
- ⇒ **AUTORISE** le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants

2. QUESTIONS DIVERSES

Thibault GAIDET – à propos de la **convention tripartite entre la DSR, mairie, Office de Tourisme et les moniteurs** – concède - oui actuellement, nous ne payons pas cher le forfait dans le cadre de cette convention – en contrepartie, nous devons des heures de mise à disposition pour la station – regrette – plutôt que de rassembler, cette convention crée davantage de tensions dans la station – c'est une course après ces heures – pour le bilan d'après saison, il faut rester maître de cette participation des moniteurs au dynamisme de la station – exemple, quand on arrive au quota, certains moniteurs peuvent arrêter de participer, alors qu'avant nous le faisons – même chose pour l'accompagnement des écoles – il faut envisager une gestion différente, car nous sommes prêts à dire, on paie notre forfait à prix remisé au mois d'août sans rentrer dans le système de la convention tripartite – c'est contraignant, c'est une course à la réalisation des heures ; ce n'est pas sain – cela ne crée pas de convivialité et de collaboration – au sein de mon équipe, ce n'est pas clair non plus ; certains vont se dire pour l'avenir qu'ils paieront leur forfait indépendamment de la convention et l'intégreront à leurs charges – je souhaitais sensibiliser le conseil municipal à ce sujet – ce n'est pas mon souhait car on risque de sortir de la mobilisation que nous avons jusqu'à présent pour la station

Jean-Claude FRAISSARD – estime qu'il faudra faire un bilan en fin de saison

Thierry GAIDE - interroge – dispose-t-on d'autres exemples de modèles ailleurs ?

Thibault GAIDET – toutes les remontées mécaniques fonctionnent un peu sur ce type de système – à Val d'Isère avec la coupe du monde, c'est ancré – Chez ADS, c'est gratuit...

Thierry VIGNES - questionne – combien d'heures sont dues au titre de la convention ?

Thibault GAIDET – 8 heures par forfait

Jean-Pierre MAITRE – concède - un moniteur peut effectivement se limiter à ces 8 heures d'engagement pour la station – le fait de l'écrire, incite à ne pas aller au-delà – certains peuvent se dire « je ne vais pas forcément en faire plus ».

Thibault GAIDET – explique - nous sommes également sollicités de plus en plus – cela doit être rediscuté – j'ai des retours de moniteurs qui s'interrogent sur le bien-fondé du système y compris des moniteurs d'autres écoles - il y a un suivi des compensations qui est réalisé - nous avons été sollicités sur l'accompagnement du scolaire, Trail Blanc, Red Bull etc...

Christophe FRAISSARD – estime - c'est le côté comptable de la chose qui tend la situation.

Jean-Claude FRAISSARD – rappelle l’historique et notamment des moniteurs indépendants qui n’honoraient pas les contreparties.

Jean-Pierre MAITRE – complète - c’est aussi lié au rappel de la cour des comptes et de la Préfecture sur les modalités de remises tarifaires sur les forfaits.

Thibault GAIDET – concède et attire la vigilance - cela ne crée pas de bonnes relations dans la station.

Jean-Claude FRAISSARD – sollicite Faye DAVISON – pourras tu rappeler de faire un bilan sur le sujet.

Faye DAVISON – oui, je suis prête à travailler là-dessus et voir si d’autres manières pourraient être envisagées – dans un premier temps, je souhaite prendre connaissance de la convention existante.

Thibault GAIDET – indique - voir avec l’Office de Tourisme qui est missionné pour assurer le suivi de cette convention et des contreparties.

CF –à **propos du nouveau logo de La Rosière** – souligne - les membres de la commission tourisme n’ont pas été consultés et ceux du CODIR ne semblent pas avoir tant été consulté que cela – personnellement je ne trouve pas que cela soit un progrès – quand on voit les arguments de l’Office sur la nécessité de changer un logo avec des formes géométriques reconnaissable facilement – quand on voit ce qui se fait dans les plus grandes stations qui nous entourent – on s’en moque – le logo c’est notre identité – je pense que les élus devraient être mis au centre de la discussion et que cela ne doit pas se gérer entre techniciens uniquement qui sont là pour appliquer des choix politiques – à priori la nouvelle gouvernance envisagée va remettre les techniciens à leur place et la politique à sa place – je demande fermeté et rigueur, ne rien laisser passer – ceux qui ne sont pas d’accord, il y a de la place ailleurs – s’ils ne sont pas d’accord, ils peuvent le faire ailleurs.

PM – remercie Christophe FRAISSARD pour son intervention et confirme - le message est bien passé – **remercie pour son élection** à la présidence de l’EPIC La Rosière Tourisme – explique avoir obtenu 8 votes, 4 pour Marie Mendes, et 1 vote blanc – indique - des rendez-vous vont avoir lieu – on va remettre de la rigueur – imposer des CR précis – **le logo est effectivement un sujet délicat** ; des actions ont été mises en place – le logo a été voté en CODIR, il n’était pas définitif, il devait encore y avoir des modifications.

Thibault GAIDET –confirme – au CODIR, on a voté une évolution.

Pierre MAZE – nous aurions pu prévoir de consulter la population un peu comme nous avons procédé pour la dénomination de la salle La Pause.

Christophe FRAISSARD – au regard du travail sur le logo, cela a été relevé par certains que l’Office de Tourisme disposait de peut-être un peu trop d’argent pour gérer de manière si désorganisée ce dossier – une rigueur budgétaire oblige à bien utiliser l’argent – quand il y en a trop, il n’y a pas forcément bon usage de l’argent public.

Pierre MAZE – dans un second temps nous nous efforcerons de cadrer les choses, obtenir des comptes rendus de réunions précis – mettre en place également des commissions finances – cela prendra du temps, des compétences – il faudra notamment se mettre en relation avec Philippe GIMBRET à la mairie

Faye DAVISON – dans ce contexte relatif à la démission de Sébastien GAIDET à l’Office de Tourisme, on souhaite remettre à plat les méthodes de travail et regrouper les sujets importants – budgets et investissements – cette semaine en CODIR, nous avons validé ensemble le fait de travailler avec davantage de transparence – c’est maintenant en marche – nous aurons un autre CODIR dans 3 semaines pour mettre en route ces modalités et groupes de travail.

Thierry GAIDE - **police municipale** – j’avais mis un message sur le groupe Whatsapp Maire Adjointes pour solliciter une rencontre avec l’agente avant son départ en formation et faire une mise au point.

Jean-Claude FRAISSARD – j’ai justement prévu de valider ce soir avec vous la date de cette rencontre le 3/04 ?

Jean-Pierre MAITRE – le 4/04 à 16 h pour enchaîner ensuite avec la C° Tourisme ?

Jean-Claude FRAISSARD – je la contacterai demain.

Jean-Pierre MAITRE – je souhaitais également **parler du logo** – Christophe a retracé ce que j’envisageais d’évoquer – il y a un sentiment d’amertume – pour adhérer à ce logo ce sera très difficile d’autant qu’il n’est pas plaisant.

Odile VILLIOD – **La Via Ferrata** a mis un énorme écran géant sur son balcon – écran publicitaire

Jean-Claude FRAISSARD – au titre de l’urbanisme, nous ne sommes pas au courant – tout dépend de la durée d’installation – s’il est fixe ou non – Thierry VIGNES passera sur place

Faye DAVISON – j’insiste sur le fait que **nous avons pris toutes les remarques et retours sur le changement de logo** – je vais demander une enquête sur le processus – trouver où ont été les manques de rigueurs et voir quoi mettre en place.

Odile VILLIOD – interroge – que fait-on ? le garde-t-on ?

Thierry VIGNES – rappelle - Elise GENTIT a dit qu’il fallait le garder

Odile VILLIOD – qui commande ?

Christophe FRAISSARD – estime - elle peut partir avec !

Faye DAVISON – cela a été évoqué hier soir en CODIR – pour l’instant – pas de changement, on le garde – on reparlera de ce sujet au prochain CODIR.

Thierry VIGNES – interpelle - c’est choquant que la directrice dise « je garde le nouveau logo et si cela ne vous va pas, gardez l’ancien logo ! »

Christophe FRAISSARD - rappelle – c’est un salarié – ce n’est pas elle qui décide – elle s’attribue un pouvoir qu’elle n’a pas

Faye DAVISON – indique - le travail sur l’image de la station est bien dans les statuts de l’EPIC

Christophe FRAISSARD – atteste et pondère – en revanche, le CODIR dit à la directrice ce qu’elle doit faire – il ne me semble pas que le DGS fasse quelque chose sans l’aval du Conseil Municipal ou du maire – si elle n’a toujours pas compris, il faut lui donner un organigramme précisant la hiérarchie et la place des élus.

Faye DAVISON – explique - c’est le travail qui est en cours.

Catherine GARANDEL – **concernant le logo et le fonctionnement de l’Office de Tourisme** - je suis d’accord avec Christophe, il a très bien résumé la situation

Dominique MAITRE – **je voulais aussi parler du logo** – nous sommes tous contre ce logo et pourtant cela continue – je ne trouve pas normal qu’on ne le stoppe pas !

Christophe FRAISSARD – à priori, dans l’EPIC, il y a une majorité du CODIR qui est issue du conseil municipal – ce n’est pas aux membres extérieurs et acteurs privés de dicter ce qu’il convient de faire.

Thierry VIGNES – précise et souligne – même dans les administrateurs privés sont contre ce logo.

Thibault GAIDET – explique - dans la dernière prise de note relative au CODIR, je dis prise de note ce n’est pas un compte rendu – on a voté l’évolution du logo, pas le logo ! - la directrice a calé une présentation au public sans nous en informer.

Catherine GARANDEL – ajoute et regrette - dans sa communication relative au nouveau logo envers le grand public, la directrice a cité un travail fait en collaboration avec les élus ; quand on parle d'élus, les gens pensent au Conseil.

Pierre MAZE – constate – la directrice à pris l'initiative de faire la réunion publique et le déploiement du nouveau logo sur le site internet - la DSR l'a aussi déployé.

Christophe FRAISSARD - rappelle – Jean REGALDO n'a pas été élu, il a été choisi par M BLAS – ajoute – par ailleurs, dans la démarche Flocon Vert, et le développement durable, quel est l'intérêt de changer de logo ? cela va nous obliger à changer tous les supports – tous les oriflammes, documents...il n'y a rien de durable dans cette démarche – tout cela parce que quelques personnes ont jugé qu'il était soi-disant d'intérêt majeur de se mettre à la page avec des formes géométriques !

Thierry VIGNES – concernant la proximité du logo avec celui de Schindler - explique - le chargé de communication de l'Office de Tourisme a dit qu'il n'y pas de risques de contentieux avec Schindler car cela ne relève pas du même domaine d'activité.

Jean-Pierre MAITRE – souligne - il y a aussi la station des Orres qui possède un logo très ressemblant.

Jean-Claude FRAISSARD – propose – peut-on évoquer cela au prochain CODIR ?

Faye DAVISON – confirme - nous avons fixé un CODIR très prochainement pour évoquer le logo – concernant le risque avec Schindler, nous avons posé la question à Elise GENTIT - sa réponse est similaire -elle estime que nous ne sommes pas dans la même domaine donc pas de risques – nous l'avons aussi interrogé sur la faisabilité de revenir au logo précédent – Elise GENTIT a répondu que cela ne présente pas d'intérêt car ce nouveau logo est déjà lancé sur le net et les réseaux, il est dans le domaine public.

Christophe FRAISSARD – regrette et rappelle - que l'OT décide de manière unilatérale de changer le logo n'est pas normal - cela engage toute la collectivité !

Thibault GAIDET – complète – cela engage toute la commune !

Christophe FRAISSARD – ajoute -même si le logo a été diffusé depuis un mois, cela ne me semble pas grave de revenir en arrière et de cesser son utilisation.

Faye DAVISON - interroge – j'aimerais solliciter un vote du Conseil Municipal concernant le logo et sur lequel s'appuyer et demander au CODIR de revenir en arrière sur le sujet.

Dominique MAITRE – affirme - il faut faire le vote ici, c'est nous qui commandons !

Thibault GAIDET – estime - ce logo aurait dû être présenté au Conseil avant de le diffuser au public.

Thierry GAIDE – le logo est un sujet politique – je ne peux pas croire qu'Elise GENTIT en tant que directrice, décide tout, toute seule !

Thierry VIGNES – indique – j'étais surpris hier en CODIR, car ce qui est de la nature même de son travail, elle demande à tout le monde ce qu'il faut faire – cela m'a étonné, notamment sur la question des ressources humaines– elle demande comment gérer le personnel – pour le coup, c'est son travail de directrice - ce n'est pas normal d'interroger les membres du CODIR pour savoir comment procéder en termes de démarches.

Jean-Claude FRAISSARD – pondère et estime – elle a plutôt fait passer une information

Thierry VIGNES – maintient – si, elle a demandé à Jean REGALDO et Jérémy Le DIMET comment procéder en termes de méthode.

Jean-Claude FRAISSARD – souligne - chacun donne son avis.

Faye DAVISON – la seule façon d'avancer sur le sujet du logo est de **faire une pétition en conseil municipal** à présenter en CODIR le résultat pour travailler sur le sujet – faire évoluer la procédure – il ne faut pas oublier que du travail a été fait même s'il n'était pas suivi par

nous – nous étions autour de la table – bien que nous pensions voter une évolution du logo, c'était bien ce type de logo vers quoi nous allions – certes, pas celui actuel.

Christophe FRAISSARD – concède et interpelle - oui, tu peux te tromper – mais si cela s'avère être une erreur, rien n'empêche de changer d'avis – ce n'est pas encore irréversible – quand de la terre végétale est enterrée sous terre, c'est irréversible – que cela fasse grincer des dents ceux qui l'ont diffusé, je le conçois, mais ce n'est pas irréversible.

Dominique MAITRE – approuve la proposition - que le conseil donne son avis !

Jean-Claude FRAISSARD - reformule – Faye propose de passer par la case CODIR où le conseil est majoritaire

Faye DAVISON – précise – non, je propose de voter en Conseil Municipal pour ensuite aller en CODIR

Pierre MAZE – confirme- la démarche n'était pas la bonne – la directrice aurait dû présenter le sujet du logo en Conseil et aborder les incidences budgétaires pour la collectivité au sens large, l'Office et la Mairie.

Christophe FRAISSARD – dénonce l'argumentaire présenté par la directrice - justifier devoir changer le logo immédiatement pour profiter de l'évènement Red Bull est une manipulation.

Pierre MAZE – l'évènement n'a pas pu avoir lieu, mais il y aura des images sur l'entraînement.

Odile VILLIOD – relance - comment organisons-nous ce vote ?

Christophe FRAISSARD – indique- Faye dit qu'il faut un vote

Dominique MAITRE – demande - il faut le mettre à l'Ordre du Jour.

Christophe FRAISSARD – ce n'est pas nécessairement une délibération – on peut mentionner notre avis par un vote sans une délibération inscrite à l'ordre du jour.

Faye DAVISON – interroge et fait préciser – que vote-t-on ? stand-by sur le nouveau logo ? le retour à l'ancien logo en attendant d'affiner ? ou la suppression totale du nouveau logo ?

Christophe FRAISSARD – partage son avis - le fait d'abolir complètement le logo, il faut en discuter, avoir le temps de la concertation – il faut au moins faire une pause.

Faye DAVISON – estime - je ne vois aucun problème à remettre l'ancien logo tout de suite et à retravailler sur le dossier pour sortir le nouveau logo après plusieurs validations et évolutions – souligne - parce que ce nouveau logo vient de sortir récemment, il n'est pas dans le cœur de nos vacanciers– il n'est pas encore déployé si ce n'est sur le site de l'Office de Tourisme –constate - il y a bien plus d'affecte sur l'ancien logo, il faut remettre l'ancien logo – il y a tellement de problématiques et de ressentis contre ce nouveau logo, je ne vois pas comment voir un avenir positif avec ce nouveau logo - j'ai commencé à l'évoqué en CODIR – jusqu'à maintenant, au CODIR, il n'y a pas eu une validation claire pour tout le monde – je m'appuie donc sur cela - je propose de reculer dans le processus – revenir sur l'ancien logo et reprendre le travail sur le dossier.

Dominique MAITRE – ajoute - il faut des budgets en face, savoir combien cela coûte.

Faye DAVISON – c'est le sujet très difficile du moment ; difficile d'arriver en nouvelle équipe d'élus sur ce sujet – il faut regarder les dépenses mais si c'est le point de difficulté le plus important aujourd'hui, à mon avis, il faut retourner à l'ancien et travailler avec un processus qui soit clair.

Thibault GAIDET – demande – la directrice doit nous donner le rétro planning de ce travail du nouveau logo et qui l'a travaillé, qui était présent autour de la table.

Jean-Pierre MAITRE – il faut se positionner – qui est d'accord avec Faye pour revenir sur l'ancien logo et laisser le temps de la réflexion sur les suites à donner à une éventuelle évolution ?

Le Conseil Municipal procède au vote concernant la position à prendre sur le logo de La Rosière, à savoir : Revenir à l'ancien logo à effets immédiats et reprendre le travail sur l'opportunité d'une éventuelle évolution du logo

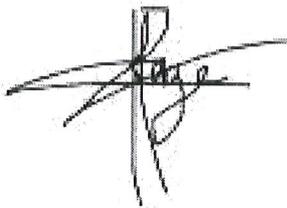
Résultat du vote : Le Conseil Municipal **DEMANDE à l'unanimité** de revenir à l'ancien logo à effets immédiats et de reprendre le travail sur l'opportunité d'une éventuelle évolution du logo.

Faye DAVISON – conclut - pour moi le vote du Conseil est clair - on fera retour de cette position à Elise GENTIT, directrice de l'Office de Tourisme et au CODIR dès demain.

Pierre MAZE – rappelle - si à terme, il doit y avoir un nouveau logo, son lancement devra être stratégique, au bon moment, et en coordonnant son déploiement.

Fin de séance à 21h45

Le secrétaire de séance
Pierre MAZE



Le Maire,
Jean-Claude FRAISSARD

